



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2017-016
**CONTRAT DE VILLE DE LE PORT
2015-2020**
PROGRAMMATION FINANCIERE ET
PLAN D' ACTIONS - ANNEE 2017

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 27 février 2017 et affichée
le 27 février 2017.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : **13 MARS 2017**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

SÉANCE DU MARDI 7 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi sept
mars, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la
Mairie, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila
Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie
Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali
6^{ème} adjoint, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe,
M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand
Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean
Paul Babef, M. Ludovic Latra? Mme Sonia Bitaut,
M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue,
M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme
Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-
Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, M. Hary
Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna
Patel, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme
Valérie Auber.

Absents représentés : M. Sergio Erapa 11^{ème}
adjoint (par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe),
M. Alain Iafar (par M. Brandon Incana),
Mme Brigitte Laurestant (par Mme Sonia Bitaut),
M. Jean-Hubert M'Simbona (par M. Jean-Bernard
Gaillac), Mme Karine Mounien (par Mme Bibi
Fatima Anli), Mme Catherine Gossard (par Mme
Karine Infante), Mme Mikaëla Latra (par Mme
Dorisca Tiburce), M. Daniel Vassinot (par M. Henry
Hippolyte), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie
Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Infante à
17h31.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe,
Mme Firose Gador.

REÇU LE

14 MARS 2017

SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL

CONTRAT DE VILLE DE LE PORT 2015-2020

PROGRAMMATION FINANCIERE ET PLAN D' ACTIONS - ANNEE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine,

Vu le Contrat de Ville de Le Port pour la période 2015 – 2020,

Vu l'avis favorable des commissions « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » et « Politique Éducative scolaire et associative » réunies le 23 février 2017,

Vu la note d'information présentée en séance le 7 mars 2017 relative à la programmation financière et au plan d'actions du contrat de ville de Le Port pour l'année 2017,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de la programmation financière et du plan d'actions 2017 du Contrat de Ville de Le Port.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT DE VILLE DE LE PORT 2015-2020

PROGRAMMATION FINANCIERE ET PLAN D' ACTIONS - ANNEE 2017

Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil municipal sur la programmation financière et le plan d'actions pour l'année 2017, présentés à l'ensemble des signataires du contrat de ville lors du comité de pilotage du 2 février 2017.

La politique de la ville est un dispositif visant à mobiliser la solidarité des instances nationales et locales, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, dans un objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville qui s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre des ressources qui lui sont propres.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le plan d'actions 2017 pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Le Port.

Les actions de la programmation du contrat de ville pour l'année 2017 répondent à deux grands enjeux de la mandature déclinés sur les huit orientations figurant à l'accord-cadre du contrat de ville du 11 Juin 2015 :

I – Changer l'image pour augmenter l'attractivité de la Ville

LES ORIENTATIONS	Nombre d'objectifs	Nombre d'actions	Sous-Total 1
1. Promouvoir la réussite éducative de la jeunesse	3	14	6 005 803 €
2. Soutenir solidairement les familles	3	12	1 043 143 €
3. Poursuivre le renouvellement urbain	5	24	3 079 473 €
4. Agir sur les dynamiques de peuplement	1	2	0 €
5. Garantir la tranquillité publique	2	6	354 252 €

II- Changer les pratiques pour proposer des réponses de proximité

LES ORIENTATIONS	Nombre d'objectifs	Nombre d'actions	Sous-Total 2
6. Favoriser le développement de l'activité économique en faveur des habitants des quartiers	4	5	33 200 €
7. Améliorer l'accès des publics aux dispositifs	4	9	434 169 €
8. Développer la citoyenneté au cœur des quartiers	3	12	37 297 €
Transversales	1	2	280 681 €

Total	11 268 018 €
--------------	---------------------

Pour réaliser ce programme d'action, la Ville mobilise les cofinancements de l'ensemble des partenaires financiers signataires du contrat de ville, à savoir, les bailleurs sociaux présents sur le territoire communal (SEDRE, SEMADER, SHLMR, SIDR, SODIAC), la Mission Intercommunale de l'Ouest, le Pôle emploi, la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, le Territoire de la Côte Ouest, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat et la commune de Le Port.

Le budget prévisionnel de la programmation 2017 représente un total de 11 268 018 €.

Ce budget est constitué d'une dotation spécifique de l'État en complément des dotations de droit commun sur les crédits politique de la ville attribués par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) :

- 305 000 € au titre des actions du contrat de ville (Budget Opérationnel = BOP147)
- 18 000 € au titre de l'atelier santé ville
- 237 310 € au titre du programme de réussite éducative.

Selon le principe du cofinancement, la commune de Le Port sera amenée à engager des crédits pour un montant de 490 678 € contractualisés au titre des actions du contrat de ville selon la répartition budgétaire suivante :

- 108 942 euros inscrits au chapitre budgétaire 011 (charges à caractère général)
- 153 081 euros inscrits au chapitre budgétaire 65 (subventions à des associations ou établissements publics)
- 228 655 euros inscrits au chapitre budgétaire 012 (charges de personnel)

**Dossier suivi par la Direction de la Cohésion et Sociale
Contrat de Ville -**

**Pièces jointes : carte des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville – Commune du Port
Tableau financier de la programmation 2017**

Annexe

Quartiers Politique de la Ville

Cf-décrets n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 et n°2015-1138 du 14 septembre 2015 fixant les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Source :

<http://www.ville.gouv.fr/?carte-des-quartiers-prioritaires,3823>

